



**Albanie**  
**Allemagne**  
**Andorre**  
**Autriche**  
**Belgique**  
**Chypre**  
**Danemark**  
**Espagne**  
**Estonie**  
**Finlande**  
**France**  
**Grèce**  
**Islande**  
**Irlande**  
**Italie**  
**Lettonie**  
**Liechtenstein**  
**Lituanie**  
**Luxembourg**  
**Malte**  
**Monaco**  
**Norvège**  
**Pays-Bas**  
**Portugal**  
**Royaume de Grande-Bretagne et**  
**Irlande du Nord**  
**Saint-Marin**  
**Saint-Siège**  
**Suède**  
**Suisse**



# Europe septentrionale, occidentale et méridionale

## | Environnement opérationnel |

La sous-région couvre plus de deux douzaines de pays confrontés à des défis très différents, mais souvent liés, et qui, dans de nombreux cas, sont en train de trouver une réponse grâce aux efforts de l'Union européenne pour créer un régime européen commun de l'asile. Au cours de la première moitié de l'année 2009, les pays de cette sous-région représentaient plus des trois quarts de toutes les demandes d'asile en Europe, ainsi que presque toutes les réinstallations de réfugiés dans des pays européens. De plus, cette sous-région comprend quinze parmi les vingt pays donateurs du HCR les plus importants, une société civile active et des médias influents.

L'accès au territoire et aux procédures d'asile, l'harmonisation de la législation relative au statut de réfugié et aux formes de protection complémentaires, la qualité et la cohérence des décisions en matière d'asile, l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale, ainsi que la promotion de la réinstallation, sont des sujets de préoccupation majeurs du HCR. Si certains pays bénéficient d'une longue expérience de l'asile et de la réinstallation, d'autres sont devenus des pays d'accueil pour les réfugiés plus récemment. Dans ces pays, le HCR soutient les gouvernements en plaidant pour le développement et le maintien d'un régime de protection internationale. Le HCR demeure préoccupé par les différences de normes de protection et par des manifestations de racisme et de xénophobie.

Le nombre de demandes d'asile, au total, dans cette sous-région a augmenté de 13 pour cent en 2008 en comparaison avec l'année précédente, mais on a pu constater de grands écarts entre les pays. Les pays d'Europe méridionale ont constaté une augmentation de 20 pour cent, la majeure partie des demandes ayant été déposées en Italie et en Grèce. Simultanément, les demandes d'asile en Norvège ont plus que doublé, alors que celles dans les autres pays du Nord ont diminué.

Des réfugiés irakiens arrivent en Allemagne où ils seront réinstallés avec le concours du HCR et des autorités allemandes.

# Europe septentrionale, occidentale et méridionale



Dans la première moitié de l'année 2009, l'ensemble des demandes d'asile a augmenté de nouveau de 13 pour cent, et des différences considérables d'un pays à l'autre subsistent encore. Les diminutions les plus importantes ont été enregistrées en Espagne, à Chypre et en Suède, alors que les augmentations les plus élevées se situaient en Finlande, au Danemark et en Norvège. Dans l'ensemble de la région, le nombre de demandes enregistrées par des enfants séparés a augmenté de manière générale, le plus nettement en Finlande. Ces tendances, ainsi que l'application du Règlement Dublin II qui identifie les États membres responsables de l'examen des demandes d'asile, ont stimulé un plus large débat sur le partage des responsabilités au sein de l'Union européenne (UE).

## Stratégie

La stratégie du HCR comporte trois volets : préserver l'espace de l'asile dans le contexte plus large de la migration, tout en maintenant et en améliorant les normes de protection ; redoubler d'efforts en vue de trouver des solutions durables pour les personnes relevant de sa compétence, y compris par la réinstallation dans cette sous-région ; et mobiliser les ressources et le soutien pour la protection des réfugiés dans le monde entier.

L'organisation poursuivra ces objectifs grâce à des partenariats avec, parmi d'autres instances, les institutions de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation internationale pour les migrations, le *International Centre for Migration Policy Development*, ainsi que les ONG et le secteur privé.

Le HCR continuera à soutenir l'Union européenne dans ses progrès en vue de créer un régime européen de l'asile et un Bureau européen d'appui en matière d'asile. Les dispositions relatives à la collaboration entre le HCR et l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières des États membres de l'Union européenne (Frontex) et l'Agence des droits fondamentaux de l'UE seront renforcées.

Les activités du HCR sont menées à partir de trois bureaux régionaux (Bruxelles, Stockholm et Rome) qui assurent un soutien aux bureaux nationaux et une cohérence au travail du HCR. La coordination entre ces bureaux régionaux et avec le bureau régional à Budapest permettra au HCR de mettre en oeuvre des stratégies uniformes à travers l'Europe septentrionale, occidentale, méridionale et centrale.

## Contraintes

Les préoccupations des États concernant la migration irrégulière et la sécurité ont un impact sur l'accès au territoire et aux procédures relatives à l'asile. Les mesures de contrôle aux frontières, les sanctions pour l'entrée illégale, ainsi que l'utilisation plus fréquente de la détention, ont une incidence sur les personnes demandant l'asile. L'application uniforme des normes légales de l'UE, qui évoluent constamment, demeure un défi. Des changements politiques et le marasme économique ont également une influence sur l'attitude des communautés d'accueil à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés.

## | Opérations |

### L'espace de l'asile au sein des mouvements migratoires

Dans de nombreux pays de cette sous-région, en particulier à Chypre, en Grèce, en Italie, à Malte et en Espagne, les activités du HCR seront dominées par les défis liés aux mouvements mixtes irréguliers de migrants. Dans tous les pays, le HCR s'attachera à promouvoir des mesures aux frontières tenant compte des impératifs de protection afin de permettre aux personnes demandant la protection de pouvoir être correctement identifiées et d'avoir accès aux territoires et aux procédures permettant d'évaluer leurs besoins. En France, le HCR continuera son travail dans la région de Calais en vue d'assurer la conformité aux normes internationales de protection. Le HCR soutiendra également des pays soumis à des pressions particulières, tels que la Grèce et Malte, afin d'améliorer leurs conditions d'accueil. Dans ces pays et l'ensemble de la sous-région, le HCR s'efforcera de promouvoir des alternatives à la détention, tout particulièrement pour les enfants séparés.

### Maintenir les normes de protection internationale

Le HCR offrira des conseils techniques et son soutien aux niveaux national et européen. Il présentera son point de vue aux tribunaux nationaux ou régionaux si nécessaire afin de maintenir et d'améliorer les normes de protection et de promouvoir une meilleure qualité et une meilleure cohérence des décisions relatives à l'asile. L'expérience acquise grâce aux projets dénommés « Quality Initiative » en Grande-Bretagne et en Europe centrale servira à développer des projets semblables dans d'autres pays européens. Le HCR poursuivra son rôle opérationnel en matière de procédures nationales relatives à l'asile en France, en Italie et en Espagne.

Dans tous les pays, le HCR plaidera pour une protection adéquate des enfants non accompagnés et séparés demandant l'asile. Le HCR s'efforcera également de trouver des solutions pour les personnes n'ayant pas de citoyenneté et les apatrides et s'attachera à promouvoir davantage d'adhésion aux Conventions relatives à l'apatridie.

### Solutions durables

Le HCR concentrera ses efforts en vue de trouver des solutions durables pour les personnes relevant de son mandat, en particulier grâce à l'intégration, et soulignera la nécessité de prendre en considération les critères d'âge, de genre et de diversité. Le HCR portera une attention particulière à l'importance de la réunification des familles pour assurer le succès de l'intégration.

L'Organisation travaillera également de près avec les États et la Commission européenne afin d'accroître les opportunités de réinstallation et participera aux efforts en vue de promouvoir le partage des responsabilités au sein de l'Union européenne.

### Partenariats à travers le monde

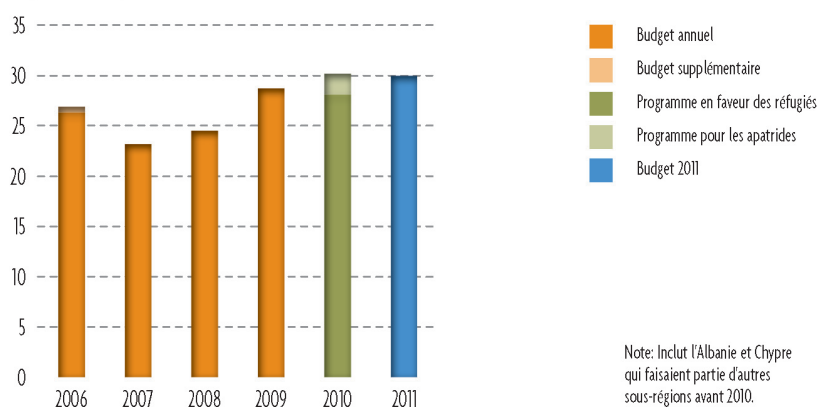
De nombreux donateurs parmi les plus importants du HCR se trouvent dans cette région et apportent un fort soutien politique et financier aux priorités globales de l'Organisation. Le HCR continuera à mobiliser des ressources gouvernementales et inter gouvernementales ou provenant du privé. Des partenariats avec des organisations gouvernementales ou non gouvernementales sont cruciaux pour le travail du HCR à travers le monde. Les bureaux dans l'ensemble de la sous-région s'efforceront également de sensibiliser l'opinion publique au travail du HCR dans le monde entier.

## | Informations financières |

Si l'on considère l'ensemble des besoins budgétaires globaux pour la sous-région de 30,2 millions, 93 pour cent sont alloués aux réfugiés et le reste aux apatrides. Le budget tient compte de la mise en place d'activités visant à obtenir de meilleurs résultats en matière de qualité et de cohérence concernant les décisions relatives à l'asile ; de promotion de la réinstallation et du partage des responsabilités au sein de l'UE ; et des efforts pour identifier et trouver des réponses aux situations d'apatridie.

## Budget pour l'Europe septentrionale, occidentale et méridionale en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



## Budget pour l'Europe septentrionale, occidentale et méridionale (dollars E.-U.)

PAYS	BUDGET 2009 RÉVISÉ <sup>1</sup>	2010			2011
		PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL	
Albanie	674 041	0	0	0	0
Allemagne <sup>1</sup>	2 247 683	3 528 899	503 781	4 032 680	3 756 900
Autriche	1 064 436	0	0	0	0
Belgique - Bureau régional <sup>2</sup>	7 371 612	4 236 924	455 882	4 692 806	4 641 700
Chypre	889 908	0	0	0	0
Espagne	1 675 940	1 346 208	170 342	1 516 550	1 800 500
France	2 759 641	2 765 974	104 214	2 870 188	2 893 800
Grèce	1 251 103	0	0	0	0
Irlande	753 925	579 115	34 834	613 949	619 900
Italie - Bureau régional <sup>3</sup>	5 240 271	12 466 941	183 397	12 650 338	10 958 000
Malte	282 128	0	0	0	0
Portugal	85 653	0	0	0	0
Royaume-Uni	1 757 102	1 436 769	197 586	1 634 355	1 285 400
Suède - Bureau régional <sup>4</sup>	1 931 979	1 772 807	459 570	2 232 378	4 023 700
Suisse	739 677	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>28 725 099</b>	<b>28 133 637</b>	<b>2 109 606</b>	<b>30 243 243</b>	<b>29 979 900</b>

<sup>1</sup> Inclut les activités en Autriche à partir de 2010.

<sup>2</sup> Le Bureau régional en Belgique inclut les activités au Luxembourg, au Pays-Bas et du Bureau de liaison en Suisse à partir de 2010.

<sup>3</sup> Le Bureau régional en Italie inclut les activités en Albanie, à Chypre, en Grèce, à Malte et au Portugal à partir de 2010.

<sup>4</sup> Le Bureau régional en Suède inclut les activités au Danemark, en Estonie, en Finlande, en Islande, en Lettonie, en Lituanie et en Norvège à partir de 2010.